

Commune de VILLARD-SUR-DORON

Conseil Municipal du jeudi 24 juillet 2008 à 20 heures

Présents : Mesdames et Messieurs Emmanuel HUGUET, Bruno MEILLEUR, Patricia PALLUEL-BLANC, Jean-Paul HENRIOUX, Dominique REGE-METRAL, Patrick BONNEFOY, Jean-François DUGIT-GROS, Hélène DURAND, Xavier HERPIN, Carine MEILLEUR, Karine MEILLEUR, Cédric MEILLEUR, André PALLA, Christelle PERSONNAZ, Denis ROUX.

Secrétaire de Séance : Dominique REGE METRAL

Le compte rendu et les délibérations du Conseil Municipal du 19 Juin 2008 sont approuvés à l'unanimité, il conviendra seulement de rectifier le nom de l'intervenant ONF M. DUTHY

Point n° 1 Présentation de l'entreprise « La Poste » par Messieurs DERUAZ, directeur du Groupement Postal et M. HAMEL, Directeur de la Poste de Beaufort

M. DERUAZ précise le statut de La Poste, entreprise de droit public depuis 1991 dont l'évolution vers le statut de S.A se fera dans les prochaines années.

60 % du personnel de La Poste a un statut fonction publique, toutefois avec 12 000 départs en retraite chaque année, cette tendance viendra à s'inverser dans les 10 ans à venir.

La Poste compte 28 millions de clients et réalise un chiffre d'affaires de 21 milliards d'euros, dégagant un bénéfice net de 1.28 milliards d'euros.

L'activité de La Poste est répartie sur quatre grands pôles :

- le courrier : 56% du CA, c'est une mission de service public (6 jours/7 dans tous les points du territoire)
- le colis : 21 % du CA, c'est une activité en pleine expansion due à l'effet d'Internet.
- Les services financiers : 23% du CA, avec un statut de banque postale, accès aux mêmes prestations que les banques (prêts immobiliers, prêts à la consommation, assurances) en gardant une vocation sociale
- Le réseau des bureaux de poste : c'est un réseau sous occupé, il y a 17 000 points de contact en France. 46 % des bureaux concernent des communes de moins de 10 000 habitants, les chiffres d'affaires réalisés sont souvent faibles.

M. HAMEL présente la situation du Bureau de Villard :

- ouverture les mardi et vendredi après midi de 14 h à 16 h, soit 4 heures / semaine.
- l'activité réelle est de ½ heure pour 2 heures d'ouverture et dégage un Chiffre d'Affaires de 32 €

La fermeture du Bureau de Poste de Villard est donc envisagée pour fin 2008.

M. DERUAZ propose la création soit un relais poste chez un commerçant, soit d'une agence postale communale.

Il précise que :

- la commune peut recevoir une aide financière du Conseil Général à hauteur de 20 000 € maximum pour l'aménagement de cette agence postale.
- l'indemnité mensuelle versée par La Poste s'élève à 919 € pour une ouverture de 60 h/mois, une convention de trois ans revue chaque année est proposée
- l'agent communal chargé de l'agence postale n'a pas accès aux comptes des clients et sera formé pour toutes les opérations de courrier, de retrait ou versement d'argent dans la limite de 300 € par opération et par compte.
- une aide au recrutement peut être apportée à la commune

Il donne l'exemple de Queige et de Cevins où les expériences sont positives.

Jean-Paul HENRIOUX demande l'installation d'un automate pour la distribution de billets et d'un second pour l'affranchissement du courrier. Selon M. DERUAZ, ce type d'équipement pourrait être implanté au bureau de poste de Beaufort pour le distributeur de billets quand à l'automate pour l'affranchissement du courrier, La Poste retire ceux actuellement en place.

Christelle PERSONNAZ demande s'il serait envisageable de créer un point relais poste dans un commerce de Bisance 1500 pendant la saison touristique hiver et été. M. DERUAZ ne l'envisage pas pour l'instant.

Les Élus rencontreront le Directeur d'Intermarché pour lui proposer cette activité et la commission aménagement du village mènera une réflexion sur la création d'une agence postale communale, un projet de convention sera transmis à tous les élus.
Une décision sera prise à l'automne pour une réalisation début 2009.

Point n° 2 – Réflexion sur la création d'un nouveau logo :

La commission communication a constaté que le logo actuel n'apparaît pas sur tous les documents émanant de la mairie, les noms de la commune et de Bisanne 1500 ne sont pas mis en évidence, le logo actuel est vieillissant.

Par 14 voix « pour » et 1 abstention (J.P. HENRIOUX) le conseil municipal décide

- que la commission communication rédigera un cahier des charges :
 - pour l'actualisation du logo actuel
 - pour la création d'un nouveau logo
- qu'une consultation sera faite auprès de plusieurs agences de communication
- que le conseil municipal prendra une décision en fonction du coût proposé.

Point n° 3 Convention avec l'Assemblée des Pays de Savoie pour le soutien à la création, au développement et à l'animation de la bibliothèque de lecture publique

A l'unanimité, le Conseil municipal autorise M. le Maire à signer la convention permettant de bénéficier des services décrits dans la charte des services de Savoie Biblio : prêts de livres, formations des bénévoles, aides pour les investissements.

Point n° 4 – Prolongation de la disponibilité de l'adjoint administratif principal pour une durée d'un an à compter du 1^{er} octobre 2008 et prolongation du contrat de l'adjoint administratif contractuel assurant les missions d'accueil.

A l'unanimité, le conseil municipal approuve la prolongation pour une durée d'un an à compter du 1^{er} octobre 2008 de la disponibilité de l'adjoint administratif principal et la prolongation du contrat de l'adjoint administratif chargé des missions d'accueil

Point n° 5 – Renouvellement du contrat de l'adjoint technique chargé du ramassage scolaire et de la cantine.

A l'unanimité, le conseil municipal approuve le renouvellement du contrat de l'adjoint technique chargé du ramassage scolaire et de la cantine pour l'année scolaire 2008/2009 sur la base de 22 heures par semaine.

Point n° 6 – Fin d'activité de l'architecte consultant – présent de départ.

A l'unanimité, le conseil municipal approuve le principe d'offrir un présent à l'architecte consultant pour son départ du Beaufortain et autorise M. le Maire à faire l'acquisition d'une oeuvre d'art auprès d'une artiste locale.

Point n° 7 – Nomination d'un correspondant défense à la demande de la délégation militaire départementale de Savoie.

A l'unanimité, le Conseil Municipal approuve la nomination de M. Cédric MEILLEUR en qualité de correspondant défense dont la mission est de faciliter la mise en œuvre de projets sur les thèmes suivants : connaissance et actualité de la défense, devoir de mémoire, parcours de citoyenneté, développement du réseau des correspondants défense.

Point n° 8 – travaux d'enrochement du Bochon

M. le Maire informe l'assemblée qu'un devis d'un montant de 10 752.04 € a été signé avec l'entreprise QUAY pour la réalisation d'un enrochement derrière le nouveau centre technique municipal.

Point n° 9 – Renouvellement du parc d'ordinateurs de l'école et de la bibliothèque

A l'unanimité, le Conseil Municipal approuve le lancement d'une consultation pour l'acquisition de :

- 4 ordinateurs et de deux imprimantes pour l'école
- 1 ordinateur pour la bibliothèque

Des demandes de subventions seront faites auprès de l'Inspection académique et du Conseil Général de la Savoie.

Point n° 10 – Convention entre la commune et le Club des Jeunes pour l'utilisation du chalet Le Drabello.

Sur proposition de la commission Vie sociale, Culture, Sport, le conseil municipal approuve à l'unanimité le projet de convention avec le Club des Jeunes pour l'utilisation du chalet le Drabello et autorise M. le Maire à le signer.

Questions diverses :

Compte rendu des commissions de la Communauté de Communes du Beaufortain

-par Jean-Paul HENRIOUX des travaux de la commission déchets ménagers réunie le 04 juillet 2008.

Décision sur l'implantation des points d'apport volontaire semi enterrés (moloche) dont l'achat a été validé par le précédent conseil communautaire afin de résoudre les problèmes esthétique et olfactif et de collecte des points d'apport volontaire actuels. Le coût unitaire est de 27 000 €, cet investissement n'est pas couvert par la TOM malgré une augmentation de 10% dès cette année, un recours à l'emprunt est donc nécessaire.

Il est prévu 6 moloche sur Villard :

- intermarché,
- nouveau parking à l'entrée du Village
- au Bochon
- aux Perrières (derrière le Crézieu)
- à Bisanne 1500 (2 unités)

Ces implantations nécessitent la maîtrise de l'emprise foncière. Les commissions aménagement du Village et Bisanne 1500 feront des propositions pour leur implantation. La commission travaux relatera celles-ci auprès de la CCB.

- par Hélène DURAND des travaux de la commission Sentiers

Le Bureau d'études MOGOMA a rendu compte des 550 km de sentiers étudiés. La mission confiée à MOGOMA par les élus communautaires du précédent mandat portait sur un état des lieux de la praticabilité des sentiers au niveau pédestre, équestre et VTT.

La commission « sentiers » prévoit un rendez-vous avec MAGOMA afin de préciser les attentes :

- boucles avec des niveaux de difficultés d'accès différents,
- état des sentiers retenus et travaux à prévoir

Cédric MEILLEUR souhaite rencontrer les représentants de MAGOMA pour expliquer le positionnement de la commission environnement de Villard sur Doron.

Déclarations d'intention d'Aliéner

- Le conseil municipal décide de ne pas donner suite à la DIA concernant la parcelle C 2163 située à La Place,
- Le conseil municipal décide de ne pas donner suite à la DIA concernant la parcelle A 2008p (2510) située aux Perrières.

Suivi énergétique des bâtiments communaux.

Dominique REGE METRAL expose que M. RYCHTARIK, Conseiller énergie d'Arlysère commence un diagnostic énergétique des bâtiments communaux et apportera des conseils visant à réaliser des économies dans les consommations d'énergie.

Bassin de rétention de Bisanne 1500

Cédric MEILLEUR et Patrick BONNEFOY souhaitent avoir des informations sur le fonctionnement futur du bassin de rétention de Bisanne 1500 suite à l'abandon de son usage pour la neige artificielle. Point à travailler en commission travaux.

Le prochain conseil municipal aura lieu le jeudi 18 Septembre 2008 à 20 h 00.

Le Maire,
Emmanuel HUGUET